

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL598

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 37

Aux alinéas 1 et 2, remplacer le mot : « publication » par le mot : « promulgation »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.